

« ... d'autres aussi »¹

$$\frac{a}{S_2} \rightarrow \frac{\$}{S_1}$$

$\exists X$	$\overline{\Phi X}$	$\exists X$	$\overline{\Phi X}$
$\forall X$	ΦX	$\overline{\forall X}$	ΦX

Le 9 avril 1974², Lacan complète sa formulation de 1967 : « l'analyste ne s'autorise que de lui-même³ ». Les « quelques autres » ou les « d'autres aussi » qu'il fait intervenir dans cette leçon de *Les non-dupes errent* restent énigmatiques. Des hypothèses ont été avancées.

Anne-Marie Braud⁴ en proposait une lecture qui prenait appui sur les coordonnées institutionnelles de la passe (le dispositif commun entre l'EpSF et *la lettre lacanienne, une école pour la psychanalyse*) ; les « quelques autres » pourraient être les membres du cartel de passe, ou bien aussi les membres du Collège ; ils pourraient être les A.E. désignant le Collège. Dans tous les cas, ils permettraient au groupe de se faire collectif d'École et à ce titre peuvent être considérés comme une formation d'école (et de l'École). Ils constitueraient une sorte d'incarnation institutionnelle, à la façon dont le « lui-même » peut s'incarner de temps en temps chez l'analyste quand il s'autorise. Or l'incarnation de « quelques autres » comme formation d'École (ou celle d'un « lui-même » comme formation

¹ Exposé à la rencontre de *L'a-troisième* le 15 mars 2014, diffusé par mailing-list le 1^{er} avril 2014.

² J. Lacan, *Les non-dupes errent*, séminaire inédit.

³ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 243.

⁴ A.-M. Braud, « La formation de quelques autres : une version d'école ? », *Carnets de l'EpSF* n° 44, mars-avril 2003, pp. 9 à 34.

d'école) ne risque-t-elle pas de les faire glisser à des quelques-uns (ou à un quelqu'un), à ces quelques-uns qui assurent la procédure et qui forment le Collège. Cécile Drouet⁵ précise qu'en complétant la formulation de 1967 Lacan n'additionne pas les « quelques autres » au « lui-même ». Elle cite : « tout en ne s'autorisant que de lui-même, il ne peut *par là que s'autoriser d'autres aussi*⁶ ». Charles Nawawi⁷ reprend l'indication de Cécile et la citation de Lacan ; il étudie cette formulation à la lumière de la logique propositionnelle, montrant qu'elle fait état non pas d'une addition (lui-même *et* quelques autres) mais d'une implication. L'addition est un glissement, précise Charles, l'implication est un nouage.

Suivons de près, dans les premières pages de la leçon du 9 avril, l'apparition de ces « autres »⁸. Lacan commence la séance en rappelant qu'il a inventé une chose : l'objet *a*. C'est une écriture, sortie tout droit du graphe et du schéma L. D'abord *i(a)*, image écrite, elle deviendra avec l'écriture des discours, *(a)*, l'objet. L'objet qui tourne dans les discours. Et Lacan d'évoquer ensuite la dernière de la série, l'écriture des formules quantiques de la sexuation, en posant la question : cet objet, cet *a* viendrait-il se mettre à la place du *x* dans les formules quantiques de la sexuation ? Remplacer *x* par *a* permettrait de brancher l'analyste sur l'être sexué, pour essayer de voir ce que ces formules impliqueraient alors pour lui. En effet, si ces formules impliquent que « l'être sexué ne s'autorise que de lui-même », elles impliquent donc que l'être sexué ne peut en aucune façon s'autoriser de l'exception ; se ranger sous l'exception indiquerait qu'il n'a pas le choix. Or, en impliquant que l'être sexué ne s'autorise que de lui-même, les formules inscrivent qu'en ce sens il a le choix (un choix que ne lui laisse ni ne lui interdit l'état civil). « [...] de lui-même » et, ajoute Lacan, « de *quelques autres* ». Que penser de ces « quelques autres » dont s'autorise l'être sexué en plus de « lui-même » ? Seraient-ce ceux qui ne le laissent pas tout seul à décider de son choix ? S'agirait-il de ses partenaires sexuels, ou sexués ?

⁵ M.-C. Drouet, « L'acte et le non-analyste », *Carnets de l'EpSF*, n° 89-90, février-mai 2013, p. 87.

⁶ J. Lacan, *Les non-dupes errent*, *op.cit.*, séance du 9 avril 1974.

⁷ C. Nawawi, « Un exercice de logique propositionnelle », *Carnets de l'EpSF* n° 91, juin-septembre 2013, pp. 71 à 77.

⁸ Les citations non référencées sont extraites de cette séance du 9 avril 1974 du séminaire *Les non-dupes errent*.

L'apparition des « quelques autres » à la fin de la série des écritures rappelées par Lacan, semble permettre de les situer, sinon de les penser. Où ça se situe, ces « quelques autres » ? Vraisemblablement là où ça s'écrit, dit Lacan. C'est forcément du côté droit des formules écrites, là où il n'y a pas l'exception (d'où l'être sexué ne peut s'autoriser de lui-même), que se situeraient les « quelques autres ». Ces formules rendent donc vrai que l'être sexué, s'il s'autorise, ne peut s'autoriser que de lui-même. « Si je ne les avais pas écrites, est-ce que ça serait aussi vrai que l'être sexué ne s'autorise que de lui-même ? » L'écriture rend un dire plus « vrai » (plus réel, sur ce bord où le vrai touche au réel) qu'une simple parole qui ne pourrait s'inscrire nulle part. Pour faire l'homme il faut que soit écrite quelque part la formule qui fonde l'exception : il existe cet x qui dit qu'il n'est pas vrai que cela tienne toujours — parce qu'il y a la castration ; et la castration est la condition même pour que cela tienne.

Or, que l'être sexué ne s'autorise que de lui-même, « c'est ça qui équilibre mon dire que l'analyste ne s'autorise que de lui-même ». Ce qu'implique l'écriture des formules de la sexualité équilibre un autre dire que celui qui concerne l'être sexué ; il équilibre un dire sur l'analyste, dire qui attend, supposons-le, une autre écriture. Lacan ajoute que « ça ne veut pas dire qu'il soit pour autant tout seul à le décider, comme je viens de vous le faire remarquer pour ce qui en est de l'être sexué. » N'est-ce pas l'existence des écritures des formules de la sexualité qui ne le laisse pas tout seul pour décider de s'autoriser ? C'est en effet de ce qui supporte dans l'écriture la fonction de l'exception, que dépend le choix de l'être sexué. Alors de quoi dépend le choix de l'analyste, le choix de l'être ? Il est sûr que cela ne dépend pas d'un « nommer à » : personne ne peut être « nommé à » la psychanalyse (autorisé à). Cela ne veut pas dire, poursuit Lacan, que n'importe qui peut rentrer là-dedans comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Il faut noter la récurrence de ce « pas n'importe qui » dans le séminaire des *Non-dupes*, comme dans la « Lettre aux Italiens » et la « Note sur le choix des passeurs », toutes deux contemporaines de la séance du 9 avril : elle situe clairement l'analyste du côté du pas-tout, côté droit des formules. « Il n'est pas donné à n'importe qui de recueillir la vérité de la plainte⁹ ». À ne s'autoriser que de lui-même,

⁹ J. Lacan, *Les non-dupes errent*, op. cit., séance du 9 avril 1974 : « Il ne peut pas être à la portée de tout le monde de remplir cet office que j'ai défini à l'instant de recueillir la vérité comme plainte. » Et J. Lacan, « Note sur le choix des passeurs », *Lettre mensuelle*

encore faut-il s'assurer qu'il n'y ait que de l'analyste à s'autoriser : « Ce à quoi il [le groupe italien] a à veiller, c'est qu'à s'autoriser de lui-même il n'y ait que de l'analyste¹⁰. » Et : « ma thèse [...] n'implique pas pour autant que n'importe qui soit analyste », ou en d'autres termes : « Pas-tout être à parler ne saurait s'autoriser à faire un analyste », ou encore : « Seul l'analyste, soit pas n'importe qui, ne s'autorise que de lui-même¹¹ ».

N'importe qui n'en vient à s'autoriser de lui-même sans tenir compte qu'il faut bien que cela s'inscrive quelque part. S'inscrire du côté pas-tout est ce qui donne le choix. Du fait des formules qu'invente Lacan, l'être sexué peut s'y inscrire pour avoir le choix de se poser ou pas dans la fonction phallique. Mais d'où l'analyste peut-il s'inscrire pour avoir le choix de l'être ? Certes le pas-tout dont il relève l'inscrirait plutôt du côté droit des formules. Cela suffit-il ? L'écriture dont dépendrait le choix de l'analyste ne peut pas s'inventer comme celle du choix de l'être sexué, parce qu'elle ne peut s'inventer que du groupe : « Là c'est compliqué parce que je ne peux pas l'inventer comme pour l'être sexué, là ça ne peut s'inventer que du groupe et le groupe c'est réel. » Un réel nouvellement émergé du fait de l'écriture du discours analytique — « tant qu'il n'y avait pas de discours analytique, il n'y avait pas *du* psychanalyste. » De l'écriture du discours analytique dépend l'existence du partitif du « *du* psychanalyste » ou du « *de* l'analyste », soit de pas n'importe qui, qui s'autorise de lui-même. Lacan précise : « qu'il y ait *du* psychanalyste ce dont moi je peux témoigner, ne veut pas dire qu'il y ait *un* psychanalyste. » Là on touche à l'écart entre un psychanalyste, soit quelqu'un qui fonctionne (« il y en a des, qui fonctionnent¹² »), et *du* psychanalyste (ou *de* l'analyste) qui peut être présent ou non chez un psychanalyste. C'est à ce « du » que renvoie le « lui-même », c'est de ce « du » que l'analyste s'autorise, s'il s'autorise. Ce dont on témoignerait dans la passe, c'est qu'il y a *du* psychanalyste, *du* « lui-même ».

De ce réel émergé qu'est le groupe analytique, pourrait s'inventer, poursuit Lacan, une redistribution de lettres ; brancher l'écriture du discours analytique sur les formules de la sexualité, cela pourrait dans une

de l'E.C.F. n° 1 : « Pour le recueillir d'un autre, il y faut une autre dit-mension : celle de savoir que l'analyse, de la plainte, ne fait qu'utiliser la vérité. »

¹⁰ J. Lacan, « Note italienne », *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 307.

¹¹ *Ibidem*, pp. 307 et 308, pour les trois citations de cette phrase.

¹² *Ibidem*, p. 308 : « Il y en a, maintenant c'est fait : mais c'est de ce qu'ils fonctionnent. »

École articuler cette fonction dont le choix de l'analyste, le choix de l'être, ne peut que dépendre : « car tout en ne s'autorisant que de lui-même il ne peut *par là que s'autoriser d'autres aussi.* » Le « lui-même » (dont s'autorise l'analyste) n'est-il pas de la même formation que « les autres aussi » dont il ne peut que s'autoriser dès lors qu'il s'autorise de lui-même, comme il est de la même formation que les « quelques autres » dont s'autorise l'être sexué quand il s'autorise de lui-même ?

L'apparition ici, en ce moment de la séance du 9 avril, des « quelques autres » de l'analyste, qui sont les « d'autres aussi », est solidaire de l'hypothèse du branchement des deux écritures. Cette hypothèse prend appui sur trois éléments :

- Il faut que ça s'écrive (formules, etc.) pour qu'un dire soit vrai : l'écrit est bord du réel, c'est aussi le « savoir supposé sujet » dont Lacan parle à la fin de la séance du 9 avril. Proposons qu'il s'agisse de R.

- Pas n'importe qui n'est analyste, ne s'autorise... c'est du pas-tout que dépend l'analyste... qu'il y ait des psychanalystes n'implique pas qu'il y ait *du* psychanalyste. Proposons qu'il s'agisse ici de S.

- S'autoriser des « autres aussi » (pour l'analyste), s'autoriser de « quelques autres » (pour l'être sexué). Ces autres ou ces quelques autres ne sont pas des quelques-uns. Ce sont des « autres » comme il y a un « lui-même ». Supposons qu'il s'agisse de I.

Le branchement pourrait être un nouage RSI.

Qui sont les « quelques autres » ? L'indéfini (serait-il côté gauche des formules ?) du « quelques » ou des « autres aussi », contraste avec le défini, le distinguable (côté droit des formules ?) du « pas n'importe qui ne s'autorise ». Vient-il lier d'autres « lui-même », « d'autres aussi » qui font ce pas de s'autoriser de lui-même ? Vient-il indiquer qu'il s'agit de « congénères¹³ » ou d'« épars désassortis¹⁴ » ? Congénères ou épars désassortis ne sont pas des autres spéculaires ; ce ne sont pas des semblables. Seraient-ils les quelques-uns impliqués dans la procédure de la passe ? Mais le *lui* du lui-même n'est-il pas l'autre du soi¹⁵ ? N'y a-t-il pas

¹³ *Ibidem.*

¹⁴ J. Lacan, « Préface à l'édition anglaise du séminaire XI », *Autres écrits, op. cit.*, p. 573.

¹⁵ Selon Le Grévisse, le *soi* est en rapport avec *on* : quand on est dans l'inconscient, « on le sait, soi » (J. Lacan, « Préface à l'édition anglaise du séminaire XI », *Autres*

un même écart entre les quelques uns et les « quelques autres », et entre le « lui-même » et le soi-même ? Ni autres spéculaires, ni autres narcissiques, les « autres » dont s'autoriser aussi, sont au « lui-même » ce que les semblables sont au « soi-même », l'autre spéculaire ne pouvant s'accorder, dans l'image $i(a)$, qu'avec le soi-même du sujet S du schéma L.

Le « lui-même » dont on ne peut que s'autoriser n'est-il pas le point qui peut voir se lever l'opacité du fantasme chez l'analyste, le point d'où émerge le désir du psychanalyste et d'où peut venir à « se dégeler la parole chez l'analysant¹⁶ » ? Car c'est dans la ténèbre du « soir » plutôt que dans la lumière réfléchie d'un miroir que l'on peut « se reconnaître entre soi(r) », soit entre savoir¹⁷. Il s'agirait dans la passe de reconnaître un savoir du « lui-même », de reconnaître le savoir de ce lui-même dont s'autorise l'analyste. Un tel savoir pourrait se rapporter à l'écriture du nœud borroméen, avec le R du lui-même, le I des « autres aussi », et le S du « s'autoriser ». Mais dans le noir on ne peut pas lire cette écriture, on ne peut que palper les dessus-dessous du nœud et en manier la « corps-de » pour refaire les gestes du nouage et du dénouage.

Au point de serrage de ce nœud, il y a l'objet dont la squeeze glisse entre le trou et l'éclair¹⁸. Pour brancher le discours analytique sur les formules de la sexuation, il suffit de remplacer le x de « il existe un x » par l'objet. C'est-à-dire par a en position de semblant. Si, pour l'être sexué, la fonction de la castration opère dans le corps, une fonction de a , à la fois semblant et bout de corps, à la fois semblant et déchet, opèrerait pour l'analyste, dévoilant le désir. Remplacer le x des formules de la sexuation par a ne serait-ce pas une tentative de saisir (de dire et d'écrire) l'énigme du x du désir de l'analyste ? Car le dire de l'objet, le dire qu'il comporte, n'est pas de l'écrit puisqu'il est lié au temps qu'on met à dire les choses, au temps pour advenir ; c'est « un témoignage pathétique de son coinçage dans toute l'affaire ». L'objet a , pas sans « pathétisme » lorsqu'il « prend la

écrits, op. cit., p. 571). Mais le sujet, le sujet grammatical, devrait être en rapport avec « lui » ; or le *soi* est encore utilisé par Lacan : « appeler le sujet à rentrer chez soi dans l'inconscient » (J. Lacan, Le séminaire, Livre XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Seuil, Paris, 1973, séance du 5 février 1964, p. 70).

¹⁶ J. Lacan, *l'Acte psychanalytique*, séminaire inédit, séance du 19 juin 1968.

¹⁷ J. Lacan, *L'insu que sait de l'une-bévue s'aile à mourre*, séance du 15 février 1977, séminaire inédit.

¹⁸ G. Hubé, « Du lui-même et de la nomination », *Carnets de l'EpSF* n° 93, janvier-février 2014, p. 110.

forme de déchet », n'est-il pas ce qui fait à la fois fonction surface (image écrite, surface d'inscription, trou, point de serrage des dimensions) et fonction temps (éclair où s'aperçoit la béance du sujet)¹⁹ ? Dans ces dimensions où se coince l'objet, ne retrouve-t-on pas la « spatialité » de l'appareil psychique freudien, l'« étendue » de la psyché qui n'en sait rien²⁰ ?

L'écriture qui supporterait la fonction dont le désir de l'analyste ne peut que dépendre, est celle dont dépendraient les « autres aussi ». En opérant le branchement entre deux écritures, l'objet *a* qui fait le passage entre la cure (il en est l'agent) et le groupe analytique constitué d'analystes et d'analysants (il en est le réel), ferait-il là aussi le passage entre groupe et école ? Une écriture de ce type nous permettrait-elle de cerner l'aporie des rapports entre passe et institution, aporie qui est d'aversion (naturelle) pour le réel ?

¹⁹ J. Lacan, *Les non-dupes errent*, *op. cit.*, séance du 9 avril 1974 : « Définir donc ce qui dans un ensemble de dimensions, fait du même coup *surface* et *temps*, voilà ce que je vous propose comme suite — mon Dieu — comme suite à ce que je vous ai proposé de *temps logique* de mes *Écrits*. »

²⁰ S. Freud, « Résultats, idées, problèmes », *Résultats, idées, problèmes II*, Paris, PUF, 1985, p. 288.